

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien terres du pré rené Villeneuve la Comtesse Vergné

**De :** Guillebot <guillebot@orange.fr>

**Date :** 11/04/2019 19:55

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Mr le Commissaire-Enquêteur,

Je vous exprime mon soutien pour ce projet :

**L'énergie éolienne** a de nombreux avantages dont, par exemple, le fait d'être une énergie 100 % naturelle, renouvelable et durable. Produite grâce au souffle du vent, cette énergie ne connaît aucun risque de pénurie, à la différence des énergies ayant un combustible pour sous-jacent (nucléaire, thermique...).

Le fait que **l'énergie produite par une éolienne** soit 100 % naturelle implique qu'elle ne génère aucune pollution, car il n'y a aucun rejet dans l'air suite à la transformation électrique.

Par ailleurs, le principe même d'une éolienne fait que la surface au sol nécessaire pour produire de l'énergie est relativement faible, à la différence de l'énergie solaire dont les panneaux photovoltaïques occupent une vaste superficie pour une puissance maximale limitée.

**L'énergie éolienne** a aussi la particularité d'avoir un rendement supérieur en hiver, car le vent est généralement plus fort pendant la saison froide. C'est un point très positif pour la gestion du réseau énergétique, car les besoins des consommateurs sont nettement supérieurs au cours de la période hivernale.

Enfin, le développement des projets d'éoliennes fait mécaniquement diminuer le coût grâce à des rendements d'échelle intéressants.

Cordialement.

Mr GUILLEBOT Jean Yves

14 Ter Grande Rue

17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique Villeneuve vergné

**De :** legeron jean-claude <jclleg@yahoo.fr>

**Date :** 11/04/2019 23:09

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

ma participation pour l'enquête publique Villeneuve vergné

— Pièces jointes : —

---

villeneuve avril 2019.odt

30 octets

Légeron Jean-Claude  
21 rue du Grand Oulme  
17470 Nuaille sur Boutonne

14 Avril 2019

Monsieur Raphaël Delle-Case  
Commissaire Enquêteur pour le projet éolien de  
Villeneuve la comtesse et Vergné

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Pouvez vous enregistrer mon opposition pour ce projet destructeur pour la santé des riverains, destructeur pour les paysages de Mon pays, destructeur pour une faune, et qui transforme Mon pays en une vaste zone industrielle sans emploi.

C'est la troisième fois que l'on est sollicité pour la même question. Les précédents refus de la population et même de l'administration n'ont pas découragé des entreprises comme volkwind -a la renommée sulfureuse-et quelques élus et idéologues pétris d'orgueil qui cherchent à nous faire croire que l'on va sauver la planète alors que leur intérêt est financier.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous savez certainement tout cela. Vraisemblablement vous ferez comme la majorité de vos collègues pour les autres nombreuses enquêtes publiques. Après avoir éludé les questions voir les contestations seules les réponses de « l'investisseur » seront retenues accompagnées d'un avis positif même si quelques réserves sont « souhaités » que par la suite personne n'ira vérifier. Alors travailler pour vous présenter une analyse contradictoire n'est pas utile. C'est l'expérience qui parle !!

Cette ambiance provoque une lassitude voir une colère. Ce dernier projet – et pourquoi pas encore un autre- est une insulte pour la population. Trop c'est trop. Il est clairement annoncé que si ce projet abouti les habitants de villeneuve « subiront » du bruit. La seule inquiétude est au sujet de l'éolienne E4 qui semble un peu trop proche d'une haie car il faut protéger les chiroptères. Quant aux infrasons et leurs nuisances, il faut reconnaître que les études scientifiques sont publiées en Anglais et difficiles à lire par nos élus et les promoteurs tous étrangers..... !!!

Être opposé à la concentration anormalement excessive d'éoliennes autour de Villeneuve et Vergné ce n'est pas être contre les renouvelables -au contraire- et le changement climatique est une question grave. Nous savons comment cela se passe dans tous les pays qui ont déjà des éoliennes. Nous savons lire et connaissons les rapports de la cour des comptes , les dossiers de la C.R.E. les études diverses sur le stockage de l'énergie etc.....

La question qui vous est posée est simple protégerez vous les habitants ou favoriserez vous les entreprises du Syndicat des énergies renouvelables qui regroupe les investisseurs étrangers ?

Je pense que les réactions de notre Conseil Départemental devrait vous alerter sur l'opposition massive qui monte contre l' excès au mépris total de la population.

Jean-Claude Légeron

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de Villeneuve la Comtesse et Vergné

**De :** William Gascoin <william.gascoin@gmail.com>

**Date :** 11/04/2019 23:33

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

de Monsieur William Gascoin

à l'attention du Commissaire enquêteur, Monsieur Raphaël DELLE-CASE  
en Mairie de: 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

Monsieur le Commissaire,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma contribution concernant le projet éolien porté par la société Ferme éolienne des terres du pré René, sur les communes de Vergné et Villeneuve la Comtesse.

Cette contribution vous est présenté sous forme de fichier Word, en pièce jointe.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous adresse mes cordiales salutations.

William Gascoin

--

Will

— Pièces jointes : —

---

Contribution Villeneuve la Comtesse.docx

14,8 Ko

Monsieur William GASCOIN

16490 ALLOUE

A Monsieur Raphaël DELLE-CASE

Commissaire enquêteur en charge de l'enquête

publique

15 Route Nationale

MAIRIE

17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

Concerne :

Projet éolien de la société Ferme éolienne des terres du pré René.

Monsieur le Commissaire,

### Préambule

En 2005, l'environnement est placé au plus haut niveau du droit français avec l'adoption d'une charte de l'environnement adossée à la Constitution. Avec cette charte, l'environnement se place au même niveau que les Droits de l'Homme de 1789 et les droits économiques et sociaux de 1946.

En vertu de l'article 2 de cette charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 par le parlement qui précise que : **« toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement »**, et de l'article 6 de la même charte qui stipule que : **« les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social »**, j'exerce donc ce devoir durant cette enquête publique.

**Je vous fais part de ma vive opposition concernant ce projet éolien.** Bien que n'habitant pas à proximité, je suis parfaitement conscient de ce que peuvent ressentir les riverains des communes concernées, puisqu'ici en Charente Limousine, nous sommes également assaillis de toutes parts par une multitude de projets éoliens ; à tel point que la saturation est proche, et que cette région de bocages perdra son identité et son attractivité.

En ce qui concerne ce projet de Villeneuve la Comtesse, il est inconcevable que celui-ci puisse être proposé étant donné que 2 autres projets à proximité sont déjà autorisés, soit 13 machines de 130m qui ne sont d'ailleurs pas encore construites. Dans ces conditions, comment les riverains et les édiles des communes entourant ce nouveau projet peuvent-ils se rendre compte des impacts qui se feront sentir. Lors du premier projet, de nombreux avis défavorables ont été émis par les habitants, le Commissaire enquêteur, la C.D.N.P.S, la D.R.A.C, la L.P.O, la S.P.P.E.F... Et pourtant celui-ci a été autorisé ! C'est tout simplement inadmissible démocratiquement. Il va sans dire que lors du second projet, les gens n'étaient plus mobilisés du tout... A quoi cela sert-il de donner son avis, puisqu'il n'est pas pris en compte ?

De plus, ce troisième projet a été lancé en 2011, alors que les habitants n'ont été vraiment informés qu'en 2017. Un comité de pilotage ne peut pas représenter à lui seul la majorité de la population concernée.

Monsieur BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de la Charente maritime, à d'ailleurs fait savoir récemment que ce département commençait à être saturé et qu'il serait temps d'établir un état des lieux et un moratoire concernant la Charente maritime, au sujet des implantations éoliennes devenues anarchiques. Il a même laissé entendre que le tourisme, très important dans ce département côtier, était en danger.

Pour ce qui est de l'impact environnemental, il semble évident que le château de Villeneuve la Comtesse du 15<sup>ème</sup> siècle, inscrit aux M.H depuis 1949, ainsi que l'église Notre Dame de l'Assomption de caractère gothique (ce qui est exceptionnel pour la région) également inscrite aux M.H, seront fortement impactés par ce projet. Je pense également que l'église romane Saint Révérend à la Croix Comtesse, récemment restaurée ; ainsi que l'église de Saint-Etienne la Cigogne dans le département 79, mais seulement à 2km de Villeneuve la Comtesse, seraient menacées.

Ces monuments historiques ou non, situés dans un paysage de plaine avec peu de relief, seront indéniablement écrasés par des machines de 180m de haut. Le rapport d'échelles est sans commune mesure. On peut très bien se rendre compte du désastre que les centrales éoliennes provoquent sur le bâti et les M.H en allant se promener du côté de Saint-Jean d'Angély.

Concernant l'avifaune, j'ai relevé un point important. A environ 1km du site du projet, à la Croix Comtesse, se trouve être un lieu de rassemblement postnuptial de l'Outarde Canepetière. Un vaste programme de protection concernant cet oiseau a été initié en 2005 et un centre d'élevage a été créé à Virollet dans le 79. Celui-ci n'a pas pour but d'élever ces oiseaux en batteries comme on le ferait pour des poules, mais bien celui de repeupler l'ensemble des plaines de Saintonge et d'Aunis, entre autres. La multitude de projets éoliens dont celui-ci, est donc contraire à la réussite de ce programme.

Il est peu probable que les Outardes se réapproprient des lieux dans lesquels des pales gigantesques déplaceront des masses d'air considérables et émettront des bruits incessants. Je rappelle que cet oiseau est une espèce protégée, et en voie d'extinction en France. Il bénéficie d'un statut de protection par la convention de Berne, et est inscrit à l'annexe 1 de la directive oiseaux européenne.

La MRAe avait signalé également un risque pour l'Oedicnème criard, espèce également protégée.

Concernant l'utilité de ce projet, je pense sincèrement que celui-ci n'est absolument pas nécessaire.

En effet déjà plus de 550 MW sont prévus dans la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, correspondant à plus de 200 éoliennes. L'ensemble de ces machines pourrait produire de l'électricité pour plus de 650 000 personnes, alors que la C.C.Vals de Saintonge ne comprend que 52 000 habitants environ. Je pense donc que cette Com-Com, tout comme la Charente Maritime, ont largement participé à l'effort nécessaire pour promouvoir l'énergie éolienne en France. Trop c'est trop... Et là ! Il s'agit d'excès de toute évidence. De plus, je note que pour l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine, seule l'ancienne région Poitou Charentes supporte ce développement anarchique de l'éolien. Il serait temps d'y mettre un terme, et de répartir équitablement les implantations sur l'ensemble de la nouvelle région.

Aussi je vous demande instamment, Monsieur le Commissaire, de ne pas donner votre accord à l'implantation de ce nouveau projet. Le projet de trop...

Avec mes remerciements pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur DELLE-CASE, l'expression de mes respectueuses salutations.

Alloue le 11 Avril 2019

William Gascoin

**Sujet :** [INTERNET] Avis favorable au projet éolien de Villeneuve-La-Comtesse et Vergné

**De :** Eymar Laura <eymar.laura@gmail.com>

**Date :** 11/04/2019 23:56

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon avis favorable et convaincu sur le projet éolien de Villeneuve-La-Comtesse et Vergné.

En effet, habitante de Pessac depuis 20 ans, je côtoie le plus grand parc européen photovoltaïque d'Europe : celui de Cestas. Chaque région se doit d'apporter sa pierre à l'édifice lorsqu'il est question d'environnement.

Les générations futures et la notre doivent pouvoir espérer un futur meilleur, ce n'est pas avec des "Oui, mais pas chez moi !" que nous avancerons !

Mon département, n'étant pas propice à l'énergie éolienne mais plus à l'énergie solaire, contribue au développement des énergies renouvelables. Il doit en être de même pour tous les départements avec leurs spécificités.

J'espère que les mentalités changeront et que chacun y verra une urgence collective d'agir.

Bien cordialement

Laura Eymar

33600 Pessac



**Sujet :** [INTERNET] Avis sur la ferme éolienne du Pré René (Villeneuve la Comtesse et Vergné)

**De :** Christophe PACAUD <pacaud.christophe@wanadoo.fr>

**Date :** 12/04/2019 08:25

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

*A l'attention de Monsieur Raphaël DELLE-CASE,*

*Monsieur le Commissaire Enquêteur,*

*Je suis agriculteur sur la commune de Breuil La Réorte (17) et je vie et travaille juste à côté du parc éolien de Bernay St Martin construit il y a 11 ans.*

*Je tiens à apporter mon témoignage.*

*J'ai été Maire de ma commune et je suis heureux que les élus actuels se soient orientés vers l'accompagnement de ce nouveau projet éolien.*

*En effet, la cohabitation avec les autres riverains se passe très bien.*

*Je suis concerné par notre environnement au premier plan en tant qu'agriculteur, et je prends en compte le changement climatique qui est en train de s'opérer.*

*J'ai personnellement de fortes convictions écologiques, et de fait pour la transition énergétique (installation de 600 kWc de panneaux photovoltaïques, optimisation des intrants dans mes cultures...).*

*Surtout, je suis attaché à l'aspect réversible des éoliennes : elles répondent à notre consommation électrique actuelle, et si demain nous trouvons une nouvelle source d'énergie miraculeuse, l'intégralité des terres redeviennent cultivables : elles n'engagent pas l'avenir des sites où elles sont installées !*

*C'est pourquoi je vous prie de considérer tout mon soutien à ce projet, qui bénéficiera aux locaux, mais aussi à l'effort de la transition énergétique, donc à tous.*

*Veillez agréer mes respectueuses salutations.*

--

Christophe PACAUD  
470, rue du Grand Quartier  
le Grand Breuil  
17700 BREUIL-LA-REORTE  
Tel. : 09.63.05.76.14  
Port. : 06.81.32.35.63

**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes

**De :** Soulard Patrick <patrick.soulard@neuf.fr>

**Date :** 12/04/2019 09:47

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour monsieur, madame,

Par ce courrier, je veux défendre notre département, mis à mal par la prolifération des éoliennes et ce sans aucune concertation réelle.

Vous voulez envisager de nouveau des éoliennes sur Villeneuve La Comtesse, alors que la première implantation n'est pas encore sortie de terre.

Veut on vraiment détruire nos paysages

Je ne comprends que vous ne sentiez pas la fronde qui est en train de monter dans notre pays.

Je vous demande d'accepter le moratoire initié par monsieur Bussereau.

Salutations

Patrick Soulard

**Sujet :** [INTERNET] objet: Enquête publique projet éolien de villeneuve la comtesse.

**De :** addvc17 <breisach67@gmail.com>

**Date :** 12/04/2019 11:24

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

---

lettre enquete publique.odt

12,4 Ko

Paséole17@orange.fr

Objet : Enquête publique Villeneuve la Comtesse.

Je suis contre le mitage d'éolienne qui dégrade notre santé, paysage et la faune.

Un système de production intermittent qui nécessite l'intervention de centrales thermiques polluantes.

Qui ne participe pas à la réduction des gaz à effet de serre.

Les parcs éoliens augmentent les factures d'électricité à cause des subventions, et avec notre participation à la CSPE, qui ne cesse d'augmenter.

Pour toutes ces raisons **je suis contre le projet sur Villeneuve la Comtesse.**

Je vous remercie de prendre en compte mes arguments à l'enquête.

Cordialement Mr Robert.K .ADDVC

**Sujet :** [INTERNET] Re: ENQUETE PUBLIQUE - 3ème zone Industrielle d'éoliennes à Villeneuve la Comtesse (Charente Maritime) - Vous pouvez nous aider simplement

**De :** Dominique Loizance <dloizance@gmail.com>

**Date :** 12/04/2019 11:28

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** Michel BRONCARD <michel.broncard1731@orange.fr>

Madame, Monsieur,

Je viens par ce mail vous demander de rejeter ce projet qui, comme tant d'autres, va **dénaturer les sites** (paysages, géologie, hydrologie, etc...), **nuire à la vie de la population locale** (vie, santé, économie, ...) et induire une **baisse graduelle mais définitive de la fréquentation touristique** dans notre région.

Je mets à profit l'expérience de ma zone "Nord Charente" sinistrée par ces éoliennes.

Souhaitons-nous transformer cette belle région en **friche industrielle** ?

D'autres solutions sont très certainement envisageables.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ce mail.

Bien cordialement

Dominique LOIZANCE

06 78 31 09 21

Le ven. 12 avr. 2019 à 11:12, Michel BRONCARD <[michel.broncard1731@orange.fr](mailto:michel.broncard1731@orange.fr)> a écrit :

>

**Madame, Monsieur,**

**Si vous voulez aider nos amis de Villeneuve La Comtesse (17) qui luttent contre un troisième projet de parc éolien, vous pouvez le faire jusqu'à ce soir minuit, heure à laquelle prend fin l'enquête publique.**

**Vous pouvez le faire en adressant votre témoignage à l'adresse mail de la préfecture indiquée ci dessous.**

**Ils comptent sur vous.**

**Très cordialement**

**Michel Broncard**

**Vice Président de la Fédération Environnement Durable**

**06 23 80 71 93**

Madame, Monsieur,

Merci à tous ceux qui ont participé à l'enquête publique pour la troisième zone industrielle d'éoliennes à Villeneuve la Comtesse et merci aussi pour vos messages de soutien.

Au risque d'être un peu lourd et je vous prie de m'en excuser, je relance une dernière fois pour ceux qui voudraient encore nous aider et ne l'auraient pas encore fait. **L'enquête publique se termine à la fin de la semaine, le 13 avril 2019 au soir.** Je vous joins la participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement ». Pour ceux qui seraient à court d'idées, vous pouvez y puiser les arguments. Les arguments développés sont toujours assortis de références afin que chacun puisse vérifier et se faire sa propre opinion.

Pour ceux qui sont en lutte contre des projets éoliens, n'hésitez pas à utiliser ces arguments pour convaincre vos voisins ou votre entourage.

Je reste à votre disposition pour toute clarification, tout complément d'information et toute aide si nécessaire.

Bien cordialement.

Michel SOULARD

Président

Villeneuve la Comtesse Environnement

Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/VLC-Environnement-403600923080605/>

---

**De :** VLC Environnement [mailto:[VLC.Environnement@free.fr](mailto:VLC.Environnement@free.fr)]  
> **Envoyé :** mercredi 3 avril 2019 09:21  
> **À :** '[VLC.Environnement@free.fr](mailto:VLC.Environnement@free.fr)'

**De :** VLC Environnement [mailto:[VLC.Environnement@free.fr](mailto:VLC.Environnement@free.fr)]

> **Envoyé :** jeudi 28 mars 2019 19:54

> **À :** 'VLC.Environnement@free.fr'

> **Objet :** @@ IMPORTANT @@ ENQUETE PUBLIQUE - 3ème zone Industrielle d'éoliennes à Villeneuve la Comtesse (Charente Maritime) - Vous pouvez nous aider simplement

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'Enquête Publique pour une troisième zone industrielle a débuté le 11 mars 2019 en mairies de Villeneuve la Comtesse et de Vergné (17 330).

Il est important d'être nombreux à participer à cette l'Enquête Publique à trois titres :

<![if !supportLists]>- <![endif]>le moratoire adopté par le département de la Charente Maritime n'a pas d'effet pour les projets en cours,

<![if !supportLists]>- <![endif]>sans opposition, cette troisième zone sera considérée par les mairies et le commissaire enquêteur comme acceptée par tous,

<![if !supportLists]>- <![endif]>le promoteur éolien a demandé à tous ses sous-traitants d'y répondre pour les soutenir, ce qui déséquilibrera la décision.

**Vous pouvez nous aider de façon simple :**

<![if !supportLists]>- <![endif]>Soit en vous déplaçant en mairie (voir document ci-attaché)

<![if !supportLists]>- <![endif]>Soit en écrivant directement au commissaire enquêteur

à l'adresse : Monsieur Raphaël DELLE-CASE, Commissaire Enquêteur, Marie de Villeneuve la Comtesse ou Mairie de Vergné, 17 330 Villeneuve la Comtesse ou 17 330 Vergné

<![if !supportLists]>- <![endif]>Soit en écrivant par messagerie électronique à la Préfecture

à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@Charente-Maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@Charente-Maritime.gouv.fr)

**Nous comptons sur vous ! 3 zones industrielles sur Villeneuve la Comtesse, ce n'est pas acceptable pour notre qualité de vie !**

> **Objet : @@ IMPORTANT @@ ENQUETE PUBLIQUE - 3ème zone Industrielle d'éoliennes à Villeneuve la Comtesse (Charente Maritime) - Vous pouvez nous aider simplement**

Madame, Monsieur,

Merci beaucoup à tous ceux qui ont participé à l'Enquête Publique concernant la troisième zone industrielle de Villeneuve la Comtesse et de Vergné (17 330).

Pour ceux qui voudraient nous aider, il vous reste encore 10 jours pour soutenir notre action de préservation de notre patrimoine environnemental et de notre ruralité devant cette industrialisation forcenée et contraire à l'écologie.

Vous remerciant par avance de votre participation, veuillez agréer, madame, monsieur l'expression de mes cordiales salutations.

Michel SOULARD

Président VLC Environnement



**Association « Villeneuve la Comtesse Environnement »**

**Membre de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de France**

**Membre de la Fédération Environnement Durable**

**Membre de la Fédération STOP EOLIEN 17**

Association de protection de l'environnement, du patrimoine bâti et naturel et des habitants

de l'Aunis et de la Saintonge.



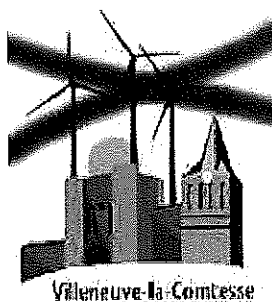
Tous les éléments sont consultables en Mairie, à la Préfecture et une partie sur le site de la préfecture en cliquant sur le lien suivant :

[http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/11-03-19-Projet-parc-eolien-communes-de-VILLENEUVE-LA-COMTESSE-et-VERGNE.](http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/11-03-19-Projet-parc-eolien-communes-de-VILLENEUVE-LA-COMTESSE-et-VERGNE)

Vous remerciant par avance de votre participation à l'Enquête Publique, veuillez agréer, madame, monsieur l' expression de mes cordiales salutations.

Michel SOULARD

Président VLC Environnement



**Association « Villeneuve la Comtesse Environnement »**

**Membre de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de France**

**Membre de la Fédération Environnement Durable**

**Membre de la Fédération STOP EOLIEN 17**

Association de protection de l'environnement, du patrimoine bâti et naturel et des habitants

de l'Aunis et de la Saintonge.



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

[INTERNET] Projet Éolien de Villeneuve la comtesse.

**Sujet :** [INTERNET] Projet Éolien de Villeneuve la comtesse.

**De :** Patrice Petit <patrice.petit@lelineau.fr>

**Date :** 12/04/2019 11:40

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je vous exprime par ce courriel ma très forte opposition au projet de développement de cette troisième zone éolienne sur le territoire de Villeneuve la comtesse et alentour.

Je vous remercie de tenir compte de cette opposition et du profond désaccord de l'ensemble des habitants riverains de ces monstres.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mon profond respect.

Patrice PETIT

Envoyé depuis mon appareil Samsung

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de Monsieur le Ccmmissaire-Enquêteur

**De :** Nathalie ROBERT <tally.R@hotmail.fr>

**Date :** 12/04/2019 13:46

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur,

Je viens par la présente vous donner notre avis favorable au sujet des éoliennes sur Villeneuve-la-Comtesse.

Aujourd'hui, il apparaît comme une évidence que les énergies renouvelables sont l'avenir si l'on veut protéger la planète.

Il faut désormais se tourner avec ces énergies propres et faire évoluer les mentalités. Aujourd'hui, la France est en retard et il faut que cela change.

Espérant que ce projet aboutisse,

Bien cordialement,

Nathalie, Christophe et Michelle ROBERT

18, rue Régnaud

17400 SAINT JEAN D'ANGELY

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien Vergné Villeneuve la Comtesse

**De :** Françoise Chenin <francoise.chenin@hotmail.fr>

**Date :** 12/04/2019 14:10

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite exprimer mon avis favorable dans le cadre de l'enquête publique liée au parc éolien des Terres du Pré René. Habitante de Vergné, j'espère que ce projet pourra rapidement être mis en place et aboutira.

C'est une opportunité et une aubaine pour notre commune, aussi bien écologique que financière.

Il faut encourager la production des énergies renouvelables. Nous devons penser aux générations futures.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mon avis, veuillez recevoir Monsieur le Commissaire Enquêteur mes sincères salutations.

Françoise Chenin  
4, La Croisonnière  
17330 VERGNE